

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 23 novembre 2007
(convocation du 12 novembre 2007)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Trois Novembre Deux Mil Sept à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. HOUDEBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BOURRAGUE Chantal, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, M. CAZENAVE Charles, M. CHAZEAU Jean, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANE Michel, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPRAT Christophe, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. HERITIE Michel, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, M. PARACHOU Serge, Mme PARCELIER Muriel, M. PETIT Alain, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, M. TAVART Jean-Michel, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

M. CAZABONNE Didier à M. LABARDIN Michel (à cpter de 12 h 00)	M. CARTI Michel à M. MONCASSIN Alain
M. FAVROUL J.P à M. JUNCA Bernard (à cpter de 10 h 30)	Mme. CAZALET Anne-Marie à M. CAZENAVE Charles
M. GELLE Thierry à M. CAZABONNE Didier	Melle COUTANCEAU Emilie à M.DOUGADOS Daniel (à cpter de 11 h 40)
M. JUPPE Alain à M. CAZABONNE Alain (à cpter de 12 h 00)	Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia à M. DUCASSOU Dominique
Mme. LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis	M. DUCASSOU Dominique à Mme JORDA DEDIEU Carole (à cpter de 11 h 00)
M. MARTIN Hugues à M. DUCHENE Michel	Mme. DUMONT Dominique à M. BENOIT Jean-Jacques
M. PUJOL Patrick à M. FLORIAN Nicolas (à cpter de 11 h 30)	M. DUPRAT Christophe à Mme PUJO Colette (à cpter de 12 h 00)
M. SAINTE MARIE Michel à M. ANZIANI Michel (à cpter de 10 h 00)	M. FAYET Guy à M. POIGNONEC Michel
M. SEUROT Bernard à M. BOBET Patrick	M. FERILLOT Michel à M. HOURCQ Robert
M. SOUBIRAN Claude à M. DUPRAT Christophe	M. LOTHAIER Pierre à Mme. DARCHE Michelle
M. VALADE Jacques à Mme. BRUNET Françoise	M. HERITIE Michel à M. TOUZEAU Jean (à cpter de 12 h 00)
M. BANNEL Jean Didier à M. DAVID Jean Louis (jusqu'à 10h15)	M. HOUDEBERT Henri à M. TURON Jean Pierre (à cpter de 11 h 45)
M. BELIN Bernard à M. BAUDRY Claude	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
Mme BOURRAGUE Ch. à Mme CARLE DE LA FAILLE M.C (à cpter 11 h 50)	Mme. NABET Brigitte à M. RESPAUD Jacques
Mme. BURGUIERE Karine à M. MOULINIER Maxime	Mme. NOEL Marie-Claude à M. CHAUSSET Gérard
Mme BRACQ Mireille à M. CASTEX Régis (à cpter de 11 h 30)	M. REBIERE André à M. CASTEL Lucien
M. BREILLAT Jacques à M. BELLOC Alain (à cpter de 11 h 45)	
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert	

LA SEANCE EST OUVERTE

Marchés publics - Transports scolaires - Commune de Merignac
□ Marché n°06 152 U - Lot 7 - Avenant n°1 - Autorisation

Monsieur BRANA présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Communauté urbaine de Bordeaux a notifié le 21 août 2006 à la société Bordeaux Bus, le marché n°06.152U, correspondant à l'exécution de services de transports scolaires pour un montant de 1 581 584,34 € HT et pour une durée de six années scolaires (2006/2012).

Ce marché correspondant au lot 7, permet la desserte d'établissements sur la commune de Mérignac et comprend 11 circuits.

En raison d'une modification des horaires du collège Bourran (circuit 281.029) situé sur la commune de Mérignac, le transporteur est dans l'obligation, pour assurer le circuit concerné, de mettre en place des moyens supplémentaires.

Il convient de rappeler que dans le cadre de la procédure de négociation menée pour l'attribution des marchés, il avait notamment été demandé aux entreprises soumissionnaires d'examiner les possibilités d'optimiser l'utilisation des véhicules pour limiter les coûts.

Compte tenu de la modification des horaires de prise en charge des élèves du collège Bourran (8h30 au lieu de 8h), le groupement PULLMANS D'AQUITAINE – CARS OUEST AQUITAIN ne peut plus effectuer le service précédant le ramassage scolaire.

La non réalisation de cet enchaînement des services empêche la répartition des charges fixes sur les différents services réalisés.

Par conséquent, le groupement PULLMANS D'AQUITAINE – CARS OUEST AQUITAIN a sollicité une revalorisation du forfait journalier appliqué au circuit concerné. D'un montant initial de 130 € HT, le forfait est renégocié à 173,15 € HT correspondant à la mise en place d'un véhicule et d'un chauffeur supplémentaires pour assurer le transport du matin du lot concerné. Le prix kilométrique du circuit (0.52 € HT / kilomètre) reste identique.

Ces modifications ont pour conséquence une augmentation du montant initial du marché, à partir du 24 septembre 2007 et pour les 5 années scolaires restant à exécuter au titre du contrat ainsi qu'il suit :

Entreprise titulaire	N° Circuit	Montant Initial du marché HT	Montant de l'avenant n°1 HT	Nouveau montant du marché HT	Variation avenant n°1 par rapport au marché initial
PULLMANS D'AQUITAINE – CARS OUEST AQUITAIN	281.029	1 581 584,34 €	50 173,75 €	1 631 758,09 €	3,17%

Cette modification entraînant une évolution du montant global du marché de 3,17 % par rapport au montant du marché, l'avis préalable de la Commission d'Appels d'offres n'est pas nécessaire.

La dépense correspondante sera imputée au Budget Annexe Transports – CRB D320 - chapitre 011- compte 60420071- pour les exercices budgétaires 2007 à 2012.

Les modifications à apporter, du fait des éléments précités, sont contenues dans le projet d'avenant ci-joint.

Compte tenu des éléments invoqués ci-dessus, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir entériner cet avenant et autoriser Monsieur le Président :

- à signer l'avenant n°1 au marché de transports scolaires n° 06.152 U, ayant pour objet la modification des horaires, de 8h30 à 8h00 ainsi que le montant du forfait journalier, de 130 € HT à 173.15 € HT,
- à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 23 novembre 2007,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

<p>REÇU EN PRÉFECTURE LE 5 DÉCEMBRE 2007</p> <p>PUBLIÉ LE : 5 DÉCEMBRE 2007</p>

M. PIERRE BRANA